

MESURES SANITAIRES POUR L'UTILISATION DES STUDIOS A LA MAISON DES ARTS DU GRÜTLI

Le 19 décembre 2021

MESURES D'HYGIENE

- Chaque utilisateur doit **se laver ou se désinfecter les mains avant d'entrer** dans le studio. De même **qu'avant de sortir du studio** avec le savon mis à disposition au lavabo, ou avec son propre gel hydroalcoolique.
- **Limiter l'utilisation du vestiaire** dans le studio Noemi Lapzeson. Privilégier d'arriver déjà en tenue.
- **Nettoyer les sols, surfaces et objets utilisés** (chaise, poignées...) à la fin de votre période avec le matériel mis à disposition.
Prévoir le temps nécessaire pour effectuer cela.
- Chaque utilisateur **assure l'aération** des studios **durant 10 minutes minimum** entre chaque usage, et au minimum 1 fois par heure.

RESTRICTIONS ET AUTRES MESURES

Lorsque plusieurs personnes pratiquent des activités sportives et culturelles :

- **Obligation d'avoir un certificat de vaccination ou de guérison (2G) et de porter un masque facial**, y compris pendant l'activité : répétitions de personnes non-professionnelles, cours de danse, stages, ateliers et activités ponctuels.
- Le port du masque n'est pas obligatoire si l'accès est limité au certificat de vaccination ou de guérison et d'un certificat de test (2G+).

Exemption au port du masque pour les personnes suivantes disposant d'un certificat de vaccination, de guérison ou de test (3G) :

les artistes professionnels et les artistes professionnels en formation.

Dans tous les cas, il est important d'avoir les coordonnées des participants.

Merci de bien vouloir vous référer aux autorités cantonales :

www.ge.ch/covid-19-restrictions-fermetures-autres-mesures/sport-activites-culturelles

et à l'Office fédéral du sport :

www.baspo.admin.ch/fr/aktuell/covid-19-sport.html#faq